

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 08 JUILLET 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-04-26- FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION DU
TABLEAU DES EFFECTIFS – INTEGRATIONS DIRECTES**

DATE DE CONVOCATION : 01 JUILLET 2021

DATE DE PUBLICATION : 12 JUILLET 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la salle de l'Arsenal, avenue du Colonel Péchot à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FRAULOB Odile (ayant la suppléance de FONTAINE André), CLAUDON Jean-Louis , FONTANA André , AMMARI Christelle (ayant la procuration de PICARD Denis), BONNIN Pierre , PIERSON Marianne , LELIEVRE Jean Luc , POIRSON Elisabeth , STAROSSE Jean Luc , PAYEUR Emmanuel , PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice , GUYOT Laurent , PLANCHAIS Viviane , SILLAIER Roger , GUILLAUME Isabelle , KNAPEK Patrice , RADER Audrey-Helen , MAURY Christophe , DOMINIAK Bernard , WINIARSKI Patricia , MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André , SITTLER David , VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), LALANCE Corinne (ayant la procuration de ARNOULD Raphaël), CARON Jean-François (ayant la procuration de MARIN Karine), TAILLY Jérôme (départ après la délibération 2021.04.26 ; ayant la procuration de COLLET Thierry), SAUVAGE Catherine , CHENOT Bernard , JOUBERT Roger , BELLINASSO Alain , MARTIN Vincent , PIERSON Chantal , DEPAILLAT Bernard , HENNEBERT Philippe , MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE Jean-François), COLIN Xavier , NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde , DICANDIA Chantal , RIVET Lionel (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), LE PIOUFF Lydie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), CHANTREL Nancy , BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de ERDEM Olivier), EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ADRAYNI Mustapha), BONJEAN Myriam , MOREAU Jean-Louis , MASSELOT Catherine , SIMONIN Hervé , FELTEN Daniel , COUTEAU Jean-Pierre .
<u>Étaient excusés :</u>	FONTAINE André , COLLET Thierry , PICARD Denis , SEGALT Jean-François , GASPARD Isabel , ROSSO Michel , ARNOULD Raphaël , MARIN Karine , MANSION François , MATTE Jean-François , ERZEN Gérald , ADRAYNI Mustapha , ASSFELD LAMAZE Christine , LALEVEE Lucette , BRETENOUX Patrick , ERDEM Olivier , GUEGUEN Marie , MANGEOT Etienne ,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021-04-26 : 10 avis de procuration. De la 2021-04-27 à la fin : 9 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	MARTIN Vincent
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021.04.26 : 53 PRESENTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 52 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2021.04.26 : 63 VOTANTS. Du la 2021.04.27 à la fin : 61 VOTANTS.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20210708-2021_04_26-

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la Loi 2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels,
Vu la circulaire NOR BCFF0926531C du 19 novembre 2009,
Vu la demande des agents,
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 17 juin 2021,

Le Président expose :

La Loi 2009-972 relative à la mobilité et aux parcours professionnels vise à faciliter et encourager la mobilité des fonctionnaires. L'objectif est de donner les moyens aux agents de réaliser leurs souhaits de mobilité tout en répondant mieux aux besoins du service public qui doit s'adapter aux attentes des usagers.

L'intégration directe permet aux fonctionnaires d'être intégrés dans un autre corps ou cadre d'emplois que le leur, sans passer par la voie d'un détachement. Cette nouvelle voie de recrutement permet aux fonctionnaires de bénéficier instantanément de toutes les garanties de carrière applicables aux agents de ce nouveau corps ou cadre d'emplois. Elle convient tout particulièrement aux mobilités de longue durée et aux candidats à une seconde carrière ou une réorientation professionnelle.

L'intégration directe est prononcée entre corps et cadres d'emplois de même catégorie et de même niveau et lorsque le niveau de recrutement et les missions exercées sont comparables.

Considérant que les agents concernés exercent des missions relevant d'un emploi de catégorie A de la filière administrative pour l'un et de la filière technique pour l'autre, catégorie C,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide l'intégration directe de ces agents dans ces filières, à savoir :

POLE SPORTIF :

- Création d'un poste d'attaché territorial, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} août 2021
- Fermeture d'un poste de Conseiller des APS, à la même date

PETITE ENFANCE :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial, emploi permanent à temps non complet
- Fermeture concomitante d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX